

Cristelle CANOVAS-GADEL
Mathieu OLLET Fabien VIDAL
Notaires associés

Isabelle FAGES-MERLE et Sabine FERRASSE

Notaires

4 Espace Méditerranée
BP 40135
66000 PERPIGNAN
Tel : 04.68.34.24.89
Fax : 04.68.35.47.92

ENTETE A MODIFIER AVEC LE NOUVEAU LOGO
NOTAIRES DE L'ARCHIPEL

Email : ollet.vidal.gadel@notaires.fr
Web : olletvidalgadel.notaires.fr
NOUVEAU DOSSIER VENTE
EMAIL ETUDE : ollet.vidal.gadel@notaires.fr

LISTE DES PIECES PRINCIPALES A FOURNIR PAR LE VENDEUR

- Questionnaire état civil complété / Kbis et statuts à jour en cas de société
- Copie de votre carte d'identité ou passeport recto-verso
- Copie de votre contrat de mariage ou de PACS le cas échéant
- Titre de propriété complet du bien objet de la vente (et non une simple attestation de vente)
- Copie des actes de servitudes le cas échéant
- Liste du mobilier : liste précise obligatoirement ventilée article par article (ex : 3 éléments hauts : 500 EUR, un four 300 EUR,...).
- Diagnostics immobiliers obligatoires : (selon le cas) certificat Loi Carrez, plomb, amiante, termites, gaz, électricité, voire diagnostic assainissement (selon les communes)
- Copie du dernier avis de taxe foncière
- En cas de location :
 - *Copie du contrat en cours,
 - *Copie de l'ancien contrat de bail,
 - *Copie du congé délivré au locataire ou par le locataire,
 - *Copie de l'état des lieux,
 - *Dernière quittance de loyer.
- Attestation de contrôle de la chaudière
- Permis de construire / déclaration préalable déposés sur le BIEN + Déclaration d'achèvement des travaux DAACT + Conformité
- Si copropriété : Coordonnés du syndic de copropriété et dans la mesure du possible (à télécharger éventuellement sur votre espace client) :
 - La copie du règlement de copropriété et de ses modificatifs
 - Les plans des lots
 - Les trois derniers procès-verbaux d'assemblée générale
 - Le carnet d'entretien de la copropriété
 - La fiche synthétique
 - Le dernier appel de charges du syndic
- En cas de construction ou de travaux : copie du permis de construire, de la déclaration d'achèvement des travaux et du certificat de conformité

PARKING CLEMENCEAU ou WILSON à proximité

 Clémenceau offert pour les rendez-vous de signature

Virement obligatoire pour toute somme supérieure à 3.000,00 €

IBAN : FR96 4003 1000 0100 0017 3177 K40

BIC : CDCG FR PP



Pour les constructions et travaux de nature décennale réalisés depuis moins de 10 ans :

- copie des factures (et non les devis)
 - Plans de la construction
 - Procès-verbal de réception des travaux
 - les copies des polices d'assurance dommage ouvrage et responsabilité décennale souscrites pour ces travaux avec le justificatif du paiement des primes
 - la copie des factures des travaux de construction ou d'amélioration pour le calcul des plus-values.
- En lotissement : règlement / cahier des charges / statuts de l'Association syndicale / coordonnées du représentant de l'ASL
- Votre RIB daté et signé au dos.

Les documents et objets à transmettre le jour de la vente définitive

Le jour de la signature de l'acte de vente, le vendeur doit avoir complètement libéré les lieux, locaux annexes compris. Il doit dans le même temps transmettre :

- l'ensemble des clés, et éventuellement les télécommandes d'accès.
- les contrats d'entretien éventuels : chauffage, alarme, piscine, arrosage espaces verts ...
- les factures d'achat des éléments mobiliers encore sous garantie
- la copie des dernières factures d'eau, de gaz, d'électricité ...
- les relevés des différents compteurs.